ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2019

INDIVISION SUCCESSORALE ET EXPLOITATION D'UN AÉRODROME POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 2085)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CL3

présenté par M. Vuilletet, rapporteur

TITRE

Au titre de la proposition, substituer aux mots :

« visant à faciliter la gestion et la sortie de l'indivision successorale et l'exploitation d'un aérodrome en »

les mots:

« relative à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions adoptées précédemment. Le champ du texte dépasse les seules questions foncière et aéroportuaire.